

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

Amélioration de la sécurité routière - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à l'amélioration de la sécurité routière.

L'accord de gouvernement prévoit que des mesures soient prises pour diminuer fortement le nombre de blessés graves et s'inscrit dans l'objectif européen de réduire de 50 % le nombre de tués sur les routes entre 2010 et 2020.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, prévoit dès lors des modifications à la loi sur la circulation routière afin de prévoir les mesures suivantes :

- l'imposition d'un éthylomètre anti-démarrage pour les contrevenants ayant un taux d'alcool supérieur à 1,8g/l de sang et pour les récidivistes à partir de 1,2 promille
- des sanctions plus sévères en matière de lutte contre la conduite sans permis et les délits de fuite ainsi qu'une extension du recours à la déchéance du droit de conduire et l'allongement du délai de prescription de l'action publique
- responsabilisation du titulaire de la plaque pour éviter l'impunité de certaines infractions . En cas d'infraction constatée, le conducteur du véhicule devra toujours être désigné par la personne qui est titulaire de la plaque, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'un personne morale, sous peine de sanction

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre
de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et
de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be